

Pour contacter directement les techniciens
et conseillers du C.A.L.M. :



CALM

Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle

24, rue du Palais
BP 14062 57040 METZ

Téléphone : 03.87.75.32.28
Télécopie : 03.87.75.21.72
www.calm-logement.fr

Bénéficiez des aides
du DUF et du programme
« Habiter Mieux »

Propriétaire d'un
logement sur le
territoire du District
Urbain de Faulquemont, vous
pouvez être concerné par les
aides à l'amélioration de
l'habitat mises en place.

Alors n'hésitez pas à con-
tacter le CALM qui vous con-
seillera et vous assistera dans
vos projets, gratuitement et
sans engagement de votre
part.

OU RENDEZ-VOUS

A L'UNE DES PERMANENCES TENUES

A FAULQUEMONT

dans les locaux du C.A.S.E.

(1 allée René Cassin)

Le 2^{ème} mercredi du mois

de 10h à 12h

Un protocole territorial
avec
«**HABITER MIEUX**»

Des subventions
pour améliorer
votre habitat



**DISTRICT URBAIN
de FAULQUEMONT**

Communauté
de Communes



Agence
nationale
de l'habitat
Anah

Le protocole territorial : une chance à saisir !

Quel est son objectif ?

Le protocole vise à améliorer l'habitat privé, à contribuer à la résorption de l'habitat dégradé, à lutter contre la précarité énergétique et à favoriser l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.

Etes-vous concerné ?

Si vous êtes propriétaire occupant et que vous souhaitez réhabiliter votre logement, vous pouvez bénéficier, sous conditions de ressources, des aides mises en place dans le cadre de l'opération.

Quels travaux sont subventionnables ?

- ⇒ les travaux liés aux économies d'énergie, au confort thermique et au développement durable,
- ⇒ Les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées,
- ⇒ les travaux de mise en sécurité et de sortie d'insalubrité.

Quelles aides sont mobilisables ?

Vous pouvez bénéficier, sous conditions de ressources, de subventions (Anah, Communauté de Communes, Conseil Général, caisses de retraites, ...), de prêts sociaux voire d'autres aides complémentaires.



Dans le cadre du
Grand Emprunt,
un Fonds d'Aide à
la Rénovation
Thermique (FART)

a été mis en place et confié à l'Anah qui peut accorder une Aide de Solidarité Ecologique (ASE) pour tout propriétaire occupant modeste réalisant des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.

Cette aide est majorée à 2 900 € notamment grâce la participation du DUF et du Conseil Général de la Moselle, elle vient en complément de l'aide de l'Anah.

Comment pouvez-vous en bénéficier ?

En prenant contact avec le CALM en charge de l'animation de cette opération.

Ses techniciens et conseillers en habitat sont à votre disposition gratuitement pour vous conseiller techniquement, thermiquement et vous assister administrativement dans vos démarches de demandes de subventions et/ou de prêts sociaux.

A retourner au C.A.L.M. - 24 rue du Palais - BP 14 062 57 040 METZ Cedex 1

Je souhaite une information gratuite, sans engagement de ma part, pour un projet concernant :

- Le logement que j'occupe
- Un ou plusieurs logements loués ou destinés à être loués et situés sur la commune de:
- Dont je suis propriétaire
- locataire
- autre

Travaux envisagés

NOM :Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. portable :